

HUGUETTE

TIEGNA

Députée de la deuxième circonscription du Lot



COMMUNIQUÉ
DE PRESSE

La Transition écologique au cœur des enjeux

Suite à ses engagements lors de la campagne législative 2017, à propos des enjeux de la transition écologique dans le département, Huguette Tiegna, Députée du Lot, s'est rendue sur le site de la Quercynoise et de l'Unité de méthanisation de Gramat, le vendredi 30 juin 2018.

Très impliquée dans la problématique des énergies renouvelables, Madame la Députée, eu égard à son parcours scientifique, a été nommée, en septembre 2017, responsable du texte dans le cadre de la Loi relative à la fin de l'exploration et de l'exploitation des Hydrocarbures sur le territoire français.

Elle a également pu intégrer le Groupe de Travail Eoliens et, plus récemment, le Groupe de Travail Photovoltaïque, présidé par Monsieur Lecornu, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition Ecologique, dont les conclusions ont été rendues jeudi 29 juin 2018. Ces deux démarches ont abouti sur des rapports qui serviront, à court terme, de cadre de réflexion à des projets Lotois.

« La protection de l'environnement et de la Biodiversité est un défi prépondérant. Néanmoins, le Lot, connaît aussi, des épisodes de pollution, notamment par l'eau, il est donc primordial d'être attentifs aux risques que l'on fait courir à soi-même ainsi qu'à nos enfants. » HT

En ce qui concerne la Méthanisation, Madame la Députée a opté en faveur de la concertation en rencontrant toutes les forces vives du Lot impliquées dans le développement de ces unités basées sur cette technologie de dégradation de la matière organique par des micro-organismes. C'est chose faite.

« Les conclusions, rendues en mars 2018, par le Groupe de Travail « Méthanisation », sont intéressantes dans le sens où elles doivent nous donner les moyens d'atteindre l'objectif ambitieux de production de 10% de Gaz Vert en 2030. Ainsi, le rapport met en avant la possibilité, par cette technique, de contribuer à la diversification des revenus agricoles, l'importance de professionnaliser la filière et la nécessité d'accélérer les projets de méthanisation afin de faire baisser les coûts de production. Ce qui m'importe, c'est le respect de notre environnement. A ce titre, le cahier des charges de ces unités de méthanisation doit être cohérent, eu égard à la fragilité de nos sols karstiques, et le digestat doit être rigoureusement analysé et suivi afin d'éviter tout risque. Pour ce faire, l'ADEME assure le rôle de pilote unique. Dans l'objectif poursuivi de veiller à la sécurité de tous, une première commission locale de suivi de l'unité de méthanisation de Gramat se tiendra au cours du mois de juillet 2018». HT